

BRUNO DELMAS

*L'École des chartes de la Monarchie à la République. Une histoire intellectuelle et politique (1821-1921)*

En proposant le titre «L'École des chartes de la Monarchie à la République, une histoire intellectuelle et politique (1821-1921)» pour mon intervention au colloque «Archives et histoire dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle, à la racine de l'identité culturelle européenne», j'avais bien conscience que j'aurais aussi bien pu le soustitrer «histoire paradoxale d'une longue gestation». En effet, au cours de cette période, l'histoire politique de la France est fort inconstante, comme si le pays tâtonnait à la recherche d'un régime stable. Contrairement aux apparences, il en fut de même pour l'École des chartes au cours de son premier siècle d'existence, comme si, portée par les grands mouvements intellectuels et scientifiques de cette époque, elle était à la recherche de son destin scientifique et, particulièrement de la place qu'elle tiendrait par rapport aux archives et à l'histoire.

Cette genèse, cette formation s'est opérée en trois étapes que je voudrais retracer devant vous. On trouve aux origines de l'École des chartes l'héritage des Lumières, puis une refondation dans les incertitudes de l'époque romantique et enfin la définition d'une identité à travers l'élaboration et le triomphe de la méthode positiviste.

1. – *Aux origines de l'École des chartes un héritage des Lumières.* On connaît le débat, commencé au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre les deux histoires, l'histoire des philosophes, genre noble, littéraire, où l'on s'intéresse plus aux idées générales, brillantes et à la mode, qu'aux faits eux-même et l'histoire savante, érudite, diplomatique, science descriptive qui, dans la tradition bénédictine mauriste, s'intéresse plus aux monuments de l'histoire et aux faits qu'à l'histoire elle-même. Dès avant la Révolution fran-

çaise, la première l'a emporté sur la seconde, mais la sensibilité érudite subsiste fortement soutenue par les bénédictins de Saint-Maur et le cabinet des chartes à la bibliothèque royale <sup>1</sup>.

La Révolution française ne se contente pas de changer le système politique, administratif et judiciaire français, elle supprime aussi avec les ordres sociaux, les foyers de la vie savante: académies, sociétés, ordres religieux. Elle vend leurs biens, détruit leurs monuments, s'empare de leurs bibliothèques et de leurs collections, disperse et anéantit leurs archives. Au sein de la Convention même, des hommes comme l'abbé Grégoire s'insurgent contre ce vandalisme. Le sentiment, qu'il faut sauver le patrimoine qu'elles ont constitué, se manifeste dans une certaine élite intellectuelle qui, sous le Consulat et l'Empire, se trouve au pouvoir.

Tel est le cas de Joseph-Marie de Gérando (1772-1842). Ce lettré, ce linguiste vient de se faire connaître par son *Essai sur l'influence des signes dans la formation des idées*, et il participe en 1799 à la fondation de la Société des observateurs de l'homme. Il rédige en 1800 des *Considérations sur les diverses méthodes à suivre pour l'observation des peuples sauvages* pour la mission scientifique de Baudin en Papouasie. Cet idéologue, cet héritier des philosophes, n'est pas un historien. Il a une vision philosophique globale des sciences humaines, il pense que l'«ethnologie» des sociétés lointaines et arriérées, peut permettre de comprendre celles de nos ancêtres les plus reculés. Les renseignements sur les unes peuvent aider à l'interprétation des documents sur les autres. Encore faut-il que ces documents soient conservés et étudiés. Son intérêt pour les sources et l'érudition est la conséquence de ses études sur les langues et de sa curiosité pour les peuples primitifs.

C'est donc avec l'idée de sauver et de mettre en œuvre les matériaux d'une science de l'homme, que Gérando, secrétaire général du ministère de l'Intérieur depuis décembre 1804, présente à Napoléon, en mars 1807, les grandes lignes du projet d'un établissement chargé de reprendre les recherches érudites abandonnées depuis la Révolution. Il propose: «un nouveau Port-Royal,... un Sénat de l'érudition avec de jeunes savants» <sup>2</sup>. C'est l'héritage de la diplomatie des Lumières. Mais l'érudition constituait pour lui avant tout un enjeu pour son projet linguistique et, de fait, les principales matières qu'il envisageait pour cet enseignement relevaient

<sup>1</sup> B. BARRET-KRIEGEL, *La défaite de l'érudition*, Paris, PUF, 1988.

<sup>2</sup> Y.-M. BERCÉ, *Aux origines de l'École des chartes, le baron de Gérando*. in *L'École nationale des chartes, histoire de l'école depuis 1821*, Thionville, Gérard Klopp, 1997, pp. 20-25.

plus de l'histoire littéraire et des «antiquaires» que de l'histoire proprement dite: «L'enseignement devrait embrasser quelques parties de la biographie, de l'archéologie, il ferait mieux observer les révolutions de la langue, il protégerait le maintien des traditions, il rendrait à l'étude quelques débris précieux de notre ancienne littérature». *Le Génie du christianisme* de Chateaubriand (1802) dont on connaît l'immense succès est bien présent dans ce programme. Nous sommes du côté de l'érudition avec ces études littéraires savantes, puisque le moyen d'aller à ces études passe par la connaissance des sources. Napoléon quant à lui songeait à une école pour une grande histoire philosophique et stratégique de tous les peuples et de tous les temps. Leurs vues divergeaient, rien n'en sortit.

Peut-être pour donner du corps à ce projet, le ministère de l'Intérieur lance, en septembre 1807, c'est sans doute une initiative de Gérando, une enquête auprès des préfets sur la situation des archives des départements: les conditions de leur conservation, leur teneur, les inventaires existants et les archivistes<sup>3</sup>. Mais Gérando, maître des requêtes au conseil d'État, est nommé le 12 mai 1808 membre de la commission chargée d'adapter les lois françaises dans les départements toscans. Il quitte le ministère pour gagner Florence où il demeure jusqu'au début de 1809, puis il est affecté à Rome. Le projet d'école en reste là. Gérando est un obstiné. De retour de Rome en 1812, il lance une nouvelle enquête en septembre sur la situation des archives départementales. L'affaire tourne court une nouvelle fois avec la chute de l'Empire.

Sous la Restauration, après une brève disgrâce, Gérando, toujours aussi obstiné convainc son ami le comte Siméon, alors ministre de l'Intérieur (février 1820-décembre 1821), de lancer en 1820 une troisième enquête sur la situation des archives départementales<sup>4</sup> et de préparer, sans que les deux actions soient nécessairement liées dans son esprit, l'ordonnance, signée par Louis XVIII le 22 février 1821, qui créait l'École des chartes. Quelles étaient les missions de cette école? L'école devait se vouer à l'étude des chartes et présentait cette étude comme «une branche de la littérature française». On note que le mot histoire, peut-être de connotation trop scientifique, voire technique et pas assez littéraire, est absent du texte. Les disciplines de l'École, selon la conception de Gérando, relevaient alors des Belles-Lettres, comme de l'Académie du même nom. La généra-

---

<sup>3</sup> M. QUANTIN, *Dictionnaire raisonné de diplomatique chrétienne*, Paris, Migne, 1846, col. 873.

<sup>4</sup> 1<sup>er</sup> mai et le 11 décembre 1820, *ibid.*, col. 875-876.

tion romantique y cherchait l'origine, les sources du génie des Français. Des intentions divergentes convergeaient dans cette entreprise.

On attendait des futurs chartistes qu'ils viennent «à retrouver des monuments dont on ne soupçonne peut-être pas l'existence», notamment dans les archives départementales, comme le déclarait en 1822 le jurisconsulte François-André Isambert. D'ailleurs, cette formation était instituée pour fournir des auxiliaires à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ainsi, ce que la Révolution avait suscité, ce que l'Empire n'avait su réaliser, la Monarchie restaurée l'accomplissait non sans laisser subsister des ambiguïtés.

2. – *Les incertitudes de l'époque romantique.* Que signifie à cette époque le mot chartes? C'est un terme à la mode: il est romantique et monarchiste. Romantique, il évoque en particulier la liberté et la force du peuple à travers les chartes de franchise des communes de Louis VI le Gros au début du XII<sup>e</sup> siècle, voire la Grande charte anglaise de 1215. Monarchiste, ce mot ne devait pas déplaire au roi qui restaurant la monarchie n'avait pas voulu utiliser le terme de constitution, chargé d'une histoire révolutionnaire trop proche et trop antimonarchiste, et préféré celui de charte constitutionnelle référant à un passé royal populaire, plus ancien, plus consensuel. Et puis à l'époque, le mot commence à prendre une connotation scientifique nouvelle: les chartes sont les réceptacles de faits, de renseignements positifs par contraste avec la subjectivité évidente des sources littéraires et narratives. C'est là que Gérando triomphe et échoue tout à la fois: l'École des chartes est créée et lui échappe. La référence aux chartes marque le retour de l'érudition diplomatique et historique des Lumières, représentée par le Cabinet des chartes de Jacob Nicolas Moreau à la Bibliothèque royale.

Accueillant les premiers pensionnaires de l'École le 4 mars 1822, le chevalier de La Rue, garde général des Archives du royaume, leur déclare: «Messieurs, les chartes qui vont devenir l'objet de vos études sont à juste titre regardées comme les flambeaux de la chronologie et de l'histoire. Elles suppléent à ce que les médailles, les inscriptions et les autres monuments de ce genre ont d'insuffisant. Sans elles, tout est obscur, tout est douteux dans le Moyen Âge. Sans elles, les généalogies ne présentent que des problèmes ou des fables. Sans elles, l'origine de nos principales institutions resterait enveloppée de ténèbres. En un mot, tout historien, tout chronologiste qui ne prend pas les chartes pour guide dans le dédale des

temps anciens, s'expose à s'égarer»<sup>5</sup>. Ainsi, les chartes, ce n'est pas la littérature, ce n'est pas l'histoire, c'est la condition d'une histoire sûre, mais est-ce le retour de l'érudition? A cette première question s'en ajoute une seconde sur le rôle respectif des archives et des bibliothèques dans l'histoire.

Dès le départ, l'École est une construction bâtarde. Sitôt créée, son existence pose des problèmes, comment est-elle organisée? La nouvelle École comporte deux enseignements, on devrait dire deux apprentissages: «lire les divers manuscrits et expliquer les dialectes français du Moyen Âge», c'est-à-dire la paléographie et la philologie. Il y a aussi deux enseignants. Mais non pas distribués selon ces deux disciplines, mais selon les deux établissements où ils enseignaient respectivement: la Bibliothèque royale pour l'un et les Archives du royaume pour l'autre, sous l'autorité de deux responsables: celui du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale pour l'un et l'archiviste du royaume pour l'autre. En fait, l'ordonnance organisait auprès des deux établissements une sorte de stage pratique de formation professionnelle sur le tas.

Quelle fut l'application de ces dispositions? Comme l'ordonnance ne précisait pas que les élèves suivraient l'un et l'autre cours, il y eut des élèves inscrits auprès de l'un des enseignants et les autres auprès de l'autre. Ainsi, prenant en considération les fonctions historiques respectives de la Bibliothèque royale et des Archives du royaume, on avait créé non pas une, mais deux filières à Écoles des chartes. D'ailleurs la promotion avait été nommée en deux fois: le 11 mai 1821 pour la Bibliothèque royale et le 21 décembre pour les Archives du royaume. Une ordonnance complémentaire du 16 juillet 1823, fixa à deux ans la durée des études mettant ainsi un terme à la scolarité en cours, puisqu'elle ne prévoyait pas le recrutement d'une nouvelle promotion, la première École des chartes se trouvait ainsi suspendue de fait, sans que son rôle, ses missions et ses rapports avec les archives et l'histoire aient été clairement définis<sup>6</sup>. L'École était donc morte-née, son histoire allait-elle s'arrêter là?

C'est sous le ministère libéral de Martignac (4 janvier 1828-8 août 1829) qu'est entreprise une grande politique patrimoniale de l'écrit que la génération romantique réclamait avec de plus en plus d'insistance<sup>7</sup>. Par-

<sup>5</sup> Cité par Y.-M. BERCÉ, *Aux origines ...* cit., 25.

<sup>6</sup> E. POULLE, *Historiens ou fonctionnaires de la conservation*, in *L'École nationale des chartes ...* cit., p. 26.

<sup>7</sup> F. BOYER, *Martignac (1778-1832)*, Paris, CTHS, 2002, pp. 286-290.

mi les dispositions prises en 1839, il y a la nomination d'un inspecteur des archives départementales et une nouvelle enquête sur les archives départementales, dont on ne sait si elle a été inspirée elle aussi par Gérard. Mais c'est sous le ministère réactionnaire de Polignac (août 1829 – juillet 1830), au moment où cette politique est abandonnée, que le ministre de l'Intérieur La Bourdonnaye, par l'ordonnance de Charles X du 11 novembre 1829, remet l'École des chartes en activité à compter du 2 janvier 1830, dans une vision sans doute plus académique, dans l'optique de 1821.

En effet, l'ordonnance modifiait le texte de 1821 et en corrigeait certains défauts en faveur de la Bibliothèque royale: la première année, un cours élémentaire est donné aux Archives du royaume, lieu où l'on extrait les monuments écrits les plus remarquables de la masse des archives pour les envoyer à la Bibliothèque royale, à un nombre libre d'élèves. Les meilleurs (six à huit) suivent ensuite une scolarité rémunérée de deux ans à la Bibliothèque royale, où l'on conserve et exploite ces monuments écrits. La formation est pratique, les élèves étant associés aux travaux de la bibliothèque et des archives. L'arbitrage a été fait en faveur de la bibliothèque, c'est-à-dire du modèle du cabinet des chartes, celui de l'ancien régime. Les Archives nationales sont dans une position supplétive, on ne peut les ignorer.

La preuve en est que l'on garantit aux élèves diplômés la moitié des emplois qui viendront à vaquer dans les bibliothèques publiques, les Archives du royaume et les dépôts littéraires (bibliothèques municipales) qui par définition conservent les monuments écrits et sont des lieux d'études. Pour ces raisons, il est logique que soient exclues de ces dispositions les archives départementales liées de trop près à la préfecture, à l'administration et cantonnées dans la fonction de simples réservoirs de documents, en raison de cette image administrative, et la Bibliothèque royale où les élèves sont formés. Peut-être y considère-t-on que le personnel, héritier du cabinet des chartes, qui forme pour les autres institutions, n'a rien à apprendre pour lui-même et sans doute entent-elle conserver son autonomie de recrutement<sup>8</sup>.

Le cours élémentaire d'une année aux Archives consiste à «apprendre à déchiffrer et lire les chartes», c'est un apprentissage de la paléographie; tandis que le second qui dure deux ans, celui des élèves pensionnaires ré-

---

<sup>8</sup> *École nationale des chartes. Livre du centenaire (1821-1921)*, Paris, Picard, 1921, 3 vol.

munérés, porte sur «la diplomatique et la paléographie française». En fait, la paléographie française comprend aussi la philologie. Telle quelle, cette réactivation de l'École marque la poursuite de la vision traditionnelle érudite du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la primauté donnée aux monuments écrits, c'est-à-dire aux documents d'archives remarquables, sélectionnés comme dignes d'études et déposés pour cela dans des bibliothèques, primauté sur les autres documents conservés dans les archives, considérés comme purement administratifs.

L'ordonnance de 1829 avait donné de l'importance numérique aux élèves puisque leur nombre n'était pas limité dans l'année préparatoire et fait espérer un statut pour les meilleurs d'entre eux. C'est dans cette incertitude qu'intervient la révolution libérale de juillet 1830. A ce moment les élèves deviennent un acteur de l'histoire de l'École. Cette génération a participé aux événements politiques de juillet. Elle prend le relais des idéologues sur le clivage entre les deux histoires, mais se trouve en opposition avec eux sur le rôle respectif des bibliothèques et des archives. Ils représentent une nouvelle génération qui n'a connu ni la Révolution française, ni le premier Empire et encore moins l'ancien Régime. Génération nouvelle, génération romantique, celle de la bataille d'Hernani et des Trois Glorieuses.

Les élèves vont exprimer leurs exigences sur la définition des enseignements et sur l'organisation de l'École. Dès septembre 1830, ils présentent une pétition demandant un plan d'études pour l'École des chartes. Après une critique sans indulgence de la conception de l'enseignement de première année, le seul qu'ils connaissent qui «s'est borné à un cours de déchiffrement, sec, stérile, et après tout insuffisant: le sens même de ce cours n'avait pas été bien déterminé», ils proposent de «1: étendre l'enseignement, 2: déterminer le genre des emplois auxquels pourront aspirer les élèves, 3: assurer le sort des élèves actuellement attachés à l'École»<sup>9</sup>.

Leur projet de programme d'enseignement prévoit en première année: paléographie; idiomes barbares; critique historique; deuxième année: idiomes barbares; histoire générale du Moyen Âge; troisième année: idiomes barbares; histoire générale du Moyen Âge. On retrouve la paléographie et la philologie, il y a en plus, comme le réclame l'air du temps, une part très importante faite à l'histoire du Moyen Âge conçue à ce qu'il semble de fa-

---

<sup>9</sup> E. POULLE, *Historiens* ... cit., pp. 28-29.

çon pratique et critique. Ces propositions sont intéressantes. Elles marquent la tendance à s'éloigner d'une érudition étroitement conçue au bénéfice d'études davantage tournées vers l'histoire. Il semble qu'on en ait tenu compte dans le règlement de l'École: l'enseignement est regroupé à la Bibliothèque royale, l'enseignement du cours élémentaire aux Archives du Royaume est supprimé, tout se passe désormais à la Bibliothèque royale, il n'y a plus qu'un responsable de la formation. La situation est clarifiée, on sort de l'ambiguïté.. Est-ce un effet du retour à la tête des Archives du royaume du vieil idéologue Daunou?

Le règlement du concours (26 novembre 1830) pour les places d'élèves pensionnaires (à la fin de la première année) prend en compte une partie de cette demande puisqu'il inclut, dans le contrôle des connaissances des candidats, des éléments relevant de la diplomatique. Il présente aussi une innovation importante: à l'issue de la scolarité et après examen, l'École délivre désormais un diplôme et le titre d'«archiviste paléographe». On peut s'interroger sur le titre et l'arrivée du terme archiviste au moment même où l'École des chartes quitte les Archives. On aurait pu envisager «homme de lettre», «philologue paléographe», «bibliothécaire paléographe» puisqu'on se recentre sur la Bibliothèque royale. La question de l'origine du nom de ce titre reste à éclaircir. Il associe deux termes qui représentent une discipline à la mode et la reconnaissance de la fonction romantique des archives. Il n'en reste pas moins que les années 1829-1830 marquent un tournant dans l'histoire de l'École. Elle est confirmée, désormais elle délivre un diplôme. Il reste une incertitude avec la fixation de son projet scientifique.

C'est le temps de Guizot: des institutions nouvelles sont créées: Société de l'histoire de France, Commission de publication des documents inédits de l'histoire de France. La vision des chartes des idéologues recule devant la vision romantique des archives. L'École des chartes stabilisée continue d'évoluer. Les élèves continuent à y contribuer. Ils forment le 24 mars 1839 la société de l'École des chartes, société savante et d'enseignement mutuel comme c'était fréquent à l'époque, afin «d'établir un lien de confraternité et de collaboration entre les élèves» et de publier leurs transcriptions et leurs travaux dans une revue, la «Bibliothèque de l'École des chartes», dont la création est décidée le 2 mai 1839. Mais la réflexion sur la nature et les missions de l'École ne s'arrêtent pas là, un projet de programme, qui n'eut pas de suite, propose en 1840 «l'histoire littéraire de la France, (...) la grammaire transcendente des dialectes, leur formation, leur durée, leur absorption dans la langue générale, (...)

les divers dialectes du Moyen Âge d'après les documents originaux principalement inédits»<sup>10</sup>.

Ainsi fluctue l'École entre l'érudition philologique et l'érudition diplomatique, entre les bibliothèques et les archives. Mais les idéologues qui ont assuré la transition entre les Lumières et le positivisme disparaissent peu à peu. Deux profondes réformes vont ponctuer la lente élaboration de la méthode positiviste et l'élaboration de l'identité scientifique de l'École. La première rompt avec le passé, la seconde fonde les assises des sciences auxiliaires de l'histoire

3. – *L'élaboration et le triomphe de la méthode positiviste.* Une nouvelle ordonnance du 31 décembre 1846 est l'aboutissement des jalons posés en 1829-1830. Elle constitue véritablement l'École en tant qu'institution et définit, ce qui est plus nouveau, son orientation scientifique selon ce que les temps imposent. Cette réforme lui donne une existence réelle en lui affectant des locaux distincts et indépendants, la dote d'une bibliothèque et d'un budget propres. Elle est placée sous l'autorité d'un directeur (depuis 1821, elle était placée sous l'autorité conjointe du conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale et du garde des Archives du royaume).

Elle définit une nouvelle orientation scientifique: elle abandonne la Bibliothèque royale, qui accueillait depuis quinze ans les élèves pensionnaires, pour les Archives du royaume, ce qui signifie l'abandon définitif de l'érudition fondée sur les monuments écrits pour celle du champ immense des archives, ce qui implique l'élaboration d'une nouvelle érudition, d'une nouvelle critique<sup>11</sup>. Une page se tourne. Cela apparaît dans la définition des enseignements dont l'intitulé explicite l'orientation des enseignements. Le cursus de trois années comprend six champs d'études et six enseignants permanents:

- lecture et déchiffrement des chartes et monuments écrits;
- archéologie figurée appliquée à l'histoire de l'art, l'architecture chrétienne, la sigillographie et la numismatique;
- histoire générale du Moyen Âge, appliquée à la chronologie, l'art de vérifier l'âge des titres et leur authenticité;

<sup>10</sup> Y.-M. BERCÉ, *Aux origines ...* cit., p. 24.

<sup>11</sup> E. POULLE, *Historiens ...* cit., p. 29.

- linguistique, appliquée à l'histoire des origines et de la formation de la langue nationale;
- géographie politique de la France au Moyen Âge;
- connaissance sommaire des principes du droit canonique et du droit féodal.

Mais le plus important pour notre propos est, sans aucun doute, l'introduction d'un acte public imprimé sur un thème, pour obtenir le diplôme, acte qui en 1854 prend le nom de «thèse» qui est une seconde confirmation de la place désormais prédominante reconnue à l'histoire dans l'usage des archives. En effet, avec elle les élèves ajoutent à leur formation technique d'érudit, la réalisation d'un travail de recherche, d'une œuvre d'historien. Ce sont les élèves qui, par leurs travaux, ont donné à l'École des chartes cette orientation qui aurait pu être par exemple plus administrative. On a l'impression que c'est cette jeunesse qui impose enfin une nouvelle façon de voir le rôle des archives.

Mais dans le même temps, héritage du passé, l'ordonnance de 1846 confirme que les élèves sont les auxiliaires de l'Académie et offre, comme on le dirait aujourd'hui, des «débouchés professionnels dans le domaine de la conservation patrimoniale»: un tiers des emplois dans toutes les bibliothèques, y compris la Bibliothèque royale, ce qui confirme leur passage au second plan et l'effacement du concept et du rôle des monuments écrits, la moitié des places aux Archives du royaume, comme précédemment, et, ce qui est totalement nouveau, des postes dans les archives départementales. Ces postes, par le décret du 4 février 1850, deviennent un quasi monopole, ce qui accomplit le recentrage des débouchés de l'École vers les archives départementales, archives qui connaissent alors, depuis la loi de décentralisation de 1838 et les règlements de 1839 et de 1841, un essor exceptionnel. Le régime est étendu aux Archives nationales en 1887 seulement. L'orientation vers les archives et vers l'histoire est accomplie, reste à finir d'élaborer le projet scientifique.

Le programme de 1846 va au-delà des techniques de lectures et de traduction des textes. Il définit de vastes domaines qui agglomèrent des connaissances complémentaires ou voisines, avec pour certaines matières un découpage chronologique, les enseignements de paléographie, d'histoire générale et de géographie politique sont dispensés par deux professeurs qui se partagent l'un les périodes mérovingienne et carolingienne, et l'autre la période capétienne. On se recentre sur les méthodes de connaissance, de critique et de traitement des sources d'archives. Cette première entrée dans le champ des sciences subordonnées (comme on disait à l'é-

poque) encore mal définies et délimitées, inaugure alors un travail d'enseignement et d'élaboration de thèses de vingt ans au cours duquel commencent de se former les sciences auxiliaires de l'histoire.

Cette évolution se précise et se structure dans la réforme du programme du 30 janvier 1869 qui marque aussi l'avènement du positivisme dans l'enseignement de l'École. Les cours ne couvrent plus des champs de connaissances flous, mais sont définis par des disciplines désormais bien identifiées, réparties sur trois années: paléographie; langues romanes; bibliographie et classement des bibliothèques en première année; diplomatique, institutions politiques, administratives et judiciaires de la France; classement des archives; en deuxième année; droit civil et droit canonique du Moyen Âge; archéologie du Moyen Âge en troisième année.

L'histoire de l'École dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle est véritablement celle de l'élaboration par ses professeurs des sciences auxiliaires de l'histoire positivistes. Après la défaite de 1870, l'appel de Renan à *La Réforme intellectuelle et morale* de la France (1871), la création de la «Revue historique» en 1876 par Gabriel Monod et enfin *L'introduction aux études historiques* de Charles Victor Langlois et de Charles Seignobos en 1897, sonnent le ralliement de l'histoire nationale aux méthodes de l'histoire positiviste et marquent le triomphe de la nouvelle érudition.

En 1895, la modification de deux intitulés de cours manifeste aussi que l'École est attentive à répondre aux problèmes professionnels contemporains de la conservation qui commencent à émerger. Le cours de «bibliographie et classement des bibliothèques» devient «bibliographie et service des bibliothèques» tandis que le cours de «classement des archives» devient cours de «service des archives». Dans le même temps, l'accès aux archives est réglementé pour les historiens et toujours en 1897 sa réputation scientifique est telle que l'École des chartes quitte les Archives nationales pour s'installer, sans que son orientation fondamentale soit remise en cause, au sein de l'Université de Paris dans la Sorbonne, nouvellement construite. Elle est dans des locaux qui lui sont propres, ce qui confirme sa vocation historique et sa présence dans les débats historiques et politiques de son époque, sans rupture avec les Archives nationales.

Le bilan de ce siècle d'existence de l'École est considérable et son prestige immense. Plus de 1500 inventaires ont été publiés sans compter les inventaires manuscrits et les fichiers, c'est un résultat sans égal en Europe qui explique pour une large part le rayonnement de l'historiographie française. Les professeurs de l'École et les chartistes publient les principaux manuels des sciences auxiliaires de l'histoire: Henri Stein, Arthur

Giry, Léopold Delisle, Charles-Victor Langlois, Paul Violet etc. Les chartistes à Paris comme dans le moindre département animent ou créent des sociétés savantes locales ou nationales. Les thèses des élèves de l'École représentent une contribution considérable au renouvellement de l'historiographie. Il faut avoir conscience qu'à cette époque, il se soutient chaque année presque autant de thèses à l'École des chartes que de thèses de doctorat dans l'ensemble des facultés de lettres en France. L'École des chartes occupe donc une des toutes premières places dans la recherche historique française dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Mais son rayonnement ne se limite pas aux historiens. Des écrivains, des poètes, des hommes politiques: députés, sénateurs, ministres sortent de l'École <sup>12</sup>.

La compétence scientifique de l'École des chartes, unanimement reconnue, comme son engagement dans la République conduit par exemple le conseiller à la Cour de cassation, Gaston Boyer, à confier aux professeurs de l'École des chartes, qui ont participé à la fondation de la Ligue des droits de l'Homme, la contre-expertise du bordereau dans l'affaire Dreyfus. Leurs conclusions aboutissent à la révision du procès (1899) et plongent l'École au cœur de l'actualité politique.

En 1904-1906, un projet de transformer l'École des chartes en école de formation de bibliothécaires et d'archivistes pour répondre aux besoins des bibliothèques universitaires ouvre un large débat. Ce projet, qui centre l'École des chartes sur les techniques professionnelles et lui enlève son nom, l'éloignait de l'histoire. Il fut enterré au terme d'une âpre polémique. Le couple archives-histoire en sortit conforté. C'est autour de cette colonne vertébrale qu'est l'enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire que, au cours du premier siècle de son existence, l'École des chartes a pu simultanément irriguer le réseau des archives publiques en France et la recherche historique nationale. Tant il est vrai que si la connaissance professionnelle des archivistes ne se réduit pas à la connaissance historique, la connaissance historique demeure la culture fondamentale des archivistes.

Celui qui visite l'École des chartes, ne manque pas de découvrir la grande salle de cours qui s'y trouve. S'il se place du côté de la chaire des professeurs, face aux élèves, il voit sur le mur du fond de la salle une gran-

---

<sup>12</sup> B. JOLY, *Les chartistes et la politique*, in *L'École nationale des chartes ... cit.*, pp. 169-181.

de peinture marouflée qui représente l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Cette image de l'abbaye de Mabillon, haut-lieu de formation de l'érudition diplomatique des mauristes de la fin du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout professeur l'a en permanence sous les yeux pendant qu'il assure son enseignement. Il n'y fait plus attention, il ne la voit plus. Pourtant, cette image devenue subliminale lui rappelle sans cesse d'où il vient, où sont ses racines, ses gènes en quelque sorte, ce qu'il doit transmettre, l'essence de la formation de l'École des chartes, la recherche des archives, la critique des sources, la quête de la vérité.

Si maintenant notre visiteur se met à la place des élèves, il voit deux monuments. Une grande plaque de marbre porte les noms des élèves et anciens élèves morts pour la France au cours des deux guerres mondiales, et dont les élèves connaissent la liste par coeur dès la première année. Elle leur enseigne que le service de l'État et de la Nation peut aller jusqu'au sacrifice suprême. Une plaque plus petite reproduit le texte de la citation qui, en 1926, nomme l'École des chartes dans l'ordre de la Légion d'honneur, ce qui est très rare pour une institution et exprime la reconnaissance de la Nation tout entière. En effet, l'École des chartes est de toutes les grandes écoles françaises celle qui, proportionnellement à son effectif, a eu le plus de tués pendant la première guerre mondiale. Ce fut là alors pour elle une façon imprévue et tragique d'écrire l'histoire nationale.